

**PROGRAMMES DE 2^e CYCLE
EN GESTION DE L'INGÉNIERIE
À TEMPS PARTIEL**

GUIDE ÉTUDIANT

Centre de développement professionnel
de la Faculté de génie (CDP génie)
www.USherbrooke.ca/cdpgenie

Table des matières

Bienvenue aux étudiants du CDP Génie	2
Coordonnées utiles	2
Activation de votre CIP et de votre adresse courriel @usherbrooke.ca	2
Consultation des renseignements académiques et des informations financières.....	2
Facturation et émission de documents officiels	2
Assurance collective REMDUS (pour les sessions d'automne et d'hiver seulement)	2
Accès et stationnement aux campus-Campus de Longueuil	2
Cheminement des études	3
Durée des études	4
Dates limites de retrait d'activité pédagogique SANS FRAIS	4
Dates limites d'abandon AVEC FRAIS.....	4
Présence aux cours	5
Formations à distance	5
Notes de cours	5
Volumes obligatoires	5
Relevé de notes officiel	5
Révision d'une note finale	5
Moyenne cumulative minimale aux cycles supérieurs	6
Reprises d'examens	6
Intégrité intellectuelle et plagiat.....	6
Services aux étudiants.....	6
Changement de programme	7
Interruption des études	8
Avant-projet et projet d'intégration	8
Cours préalables et prérequis	9

BIENVENUE AUX ÉTUDIANTS DU CDP GÉNIE !

Voici quelques informations utiles pour le bon déroulement de vos études :

COORDONNÉES UTILES



Courriel : acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca

Téléphone : 450 463-1835, poste 61019

1 888 463-1835, poste 61019 (sans frais)

www.USherbrooke.ca/cdpgenie

ACTIVATION DE VOTRE CIP ET DE VOTRE ADRESSE [COURRIEL @USHERBROOKE.CA](mailto:COURRIEL@USHERBROOKE.CA)

Pour accéder à une multitude de services informatiques, il faut au préalable activer **vosre CIP et vosre adresse de courriel usherbrooke.ca**. Toute information officielle provenant de l'Université de Sherbrooke vous sera transmise par cette adresse : les confirmations d'inscription, les modifications à l'horaire, les changements de locaux, les rappels de dates limites, les communications provenant du bureau de la registraire ou de vos enseignants, etc. **Les étudiantes et étudiants ont la responsabilité de lire leurs messages envoyés à leur adresse courriel USherbrooke.ca.**

L'outil suivant permet d'avoir accès en un coup d'œil aux informations principales, notamment pour l'activation du CIP et l'adresse de courriel : [services informatiques UdeS](#).

CONSULTATION DES RENSEIGNEMENTS ACADÉMIQUES ET DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Utilisez l'outil fourni plus haut ou le lien www.USherbrooke.ca/vers/mondossier (*Renseignements académiques* ou *Informations financières*) pour consulter vos inscriptions, résultats et facturation.

FACTURATION ET ÉMISSION DE DOCUMENTS OFFICIELS

- Pour toute question relative à la facturation, consultez les liens suivants : [Frais de scolarité en vigueur](#) et [comment-obtenir-ma-facture](#).
- Pour toute demande de documents officiels, consultez ce lien : [demande-de-documents-officiels](#).

Certains frais peuvent s'appliquer.

ASSURANCE COLLECTIVE REMDUS (POUR LES SESSIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER SEULEMENT)

Tous les nouveaux étudiants sont facturés pour l'assurance collective santé et dentaires : voir [Assurances UdeS](#)



Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, reportez-vous aux périodes et aux modalités précises pour vous retirer de ces régimes d'assurances. Consultez la rubrique « **retrait et changement de couverture** » de la page [ASEQ REMDUS](#).

ACCÈS ET STATIONNEMENT AUX CAMPUS-CAMPUS DE LONGUEUIL

Pour obtenir de l'information sur l'accès et le stationnement, veuillez visiter la page : [longueuil/campus/acces/](#)

CHEMINEMENT DES ÉTUDES

Il faut bien noter que, dans le but de vous assurer les meilleures chances de réussite, si vous entreprenez un cheminement d'études à temps partiel, alors qu'une partie importante de votre horaire hebdomadaire est consacrée à des occupations professionnelles, vous serez normalement autorisés à vous inscrire à :

- seulement **1 cours** lors de la première session;
- un maximum de **2 cours** par session lors des sessions subséquentes.

Des ajustements du nombre maximum de cours autorisés pourraient intervenir, s'il survenait des changements notables en ce qui concerne le temps consacré hebdomadairement à vos occupations professionnelles. Par exemple, si vous décidez de prendre un congé sabbatique, notamment pour vous consacrer à vos études. Dans tous les cas, pour obtenir des ajustements à la hausse du maximum de cours, il devra y avoir justification de votre part et entente avant la période d'inscription pour chacune des sessions concernées. Toute demande en ce sens peut être adressée en écrivant à acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca.

Il vous appartient de vérifier et d'éviter **tout conflit d'horaire** durant la réalisation de votre cheminement d'études (peu importe la durée ou la fréquence du conflit d'horaire), peu importe les modalités des cours choisis (présence, distance, intensif). La présence aux séances de cours est fortement recommandée (une note de participation peut être appliquée par l'enseignant). Mais si, exceptionnellement, un conflit d'horaire survient, une demande de dérogation avec justification doit être transmise à acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca. À la suite de l'analyse de cette demande de dérogation, l'inscription problématique sera permise ou non.

Le Règlement des études stipule également que **la moyenne cumulative minimale à maintenir dans un programme de deuxième cycle de type cours est de 2,7 sur 4,3**. Vous aurez une mention d'exclusion à votre relevé de notes dès que votre moyenne cumulative n'atteindra pas 2,7 sur 4,3. Dans le cas d'une admission conditionnelle, cela pourrait effectivement se conclure par une exclusion. Sinon, vous recevrez un avis de probation et disposerez d'un certain nombre de trimestres pour rétablir votre moyenne cumulative.

Vous serez invité(e) tout au long de votre programme d'études à effectuer votre choix de cours pour chaque session en fonction de vos intérêts, tout en vous assurant de respecter la structure du programme en termes d'activités obligatoires et d'activités à option. Vous trouverez cette information sur notre [site WEB](#).

Microprogramme — 15 crédits :

- 2 à 5 cours du bloc *Compétences essentielles*;
- 0 à 3 cours au choix dans l'un ou l'autre des 6 modules de spécialisation.

DESS — 30 crédits :

- 5 à 7 cours du bloc *Compétences essentielles*;
- 3 à 5 cours dans au moins 2 des 6 modules de spécialisation.

Maîtrise — 45 crédits :

- 7 cours du bloc *Compétences essentielles*;
- 5 cours dans au moins 2 des 6 modules de spécialisation;
- 2 cours du bloc *Intégration des compétences acquises*.



Il est également recommandé dans votre planification **de prioriser les cours du bloc de compétences essentielles** avant de suivre les cours à option des modules de spécialisation.

En effet les cours obligatoires sont généralement très demandés (rapidement complets) et doivent impérativement être réussis avant de pouvoir entamer les activités liées au projet d'intégration.

DURÉE DES ÉTUDES

La durée des études varie selon le programme. À temps partiel, vous disposez de 4 ans pour compléter les 15 crédits du microprogramme en gestion de l'ingénierie, 5 ans pour compléter les 30 crédits du DESS et 6 ans pour les 45 crédits de la maîtrise en gestion de l'ingénierie (voir le Règlement des études, [annexe 7](#)).

DATES LIMITES DE RETRAIT D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE SANS FRAIS

Un retrait entraîne l'annulation de l'inscription à une activité pédagogique ainsi que des frais liés à cette activité. Une activité retirée n'apparaît pas sur un relevé de notes.



ATTENTION : Il ne suffit pas de s'absenter à la 1^{re} séance du cours ou d'en informer l'enseignant pour qu'un retrait d'inscription soit enregistré. **Vous devez absolument nous aviser par courriel en écrivant à acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca avant la date limite qui s'applique à votre situation (voir ci-dessous) pour éviter la facturation.**

- Inscription à un seul cours (1) : la date limite de retrait est fixée **avant le début de la deuxième (2^e) séance du cours.**
- Inscription à deux cours (2 ou plus) : la date limite de retrait est **indiquée au calendrier de votre session d'études** et est généralement fixée à une semaine avant le début des cours de la session.

Après ces dates, **l'inscription est définitive et ne peut être retirée (les frais correspondants à l'activité seront dus).** *Soyez vigilant si vous décidez de prendre plusieurs cours, puisque la date de retrait a lieu 1 semaine avant le début de la session.*

DATES LIMITES D'ABANDON AVEC FRAIS

Une activité pédagogique abandonnée après la date limite de retrait sans frais (voir section *Dates limites de retrait d'activité pédagogique sans frais*) est facturée au même titre qu'une activité suivie jusqu'à la fin.

- **Abandon sans mention d'échec (AB)**

Un abandon du cours avant la date limite d'abandon mentionnée dans le plan de cours (voir section *Notes de cours*) entraîne la mention **AB** au niveau du relevé de notes. C'est une mention qui n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

- **Abandon avec mention d'échec (W)**

Toutefois, un abandon après la date limite qui se trouve dans le plan de cours entraîne la mention **W** (échec par abandon), considérée comme un échec dans le calcul de la moyenne cumulative.

Il est à préciser qu'une demande d'abandon peut se faire en tout temps avant que ne soit réalisé le 2/3 du cours (ex. : avant la 31^e heure de cours si l'activité pédagogique dure 45 heures). Dans tous les cas, la demande d'abandon doit être transmise par courriel à acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca, et non simplement à l'enseignant.

RMQ : Les règles sont toutefois différentes pour les activités GIN 793 (avant-projet d'intégration) et GIN 794 (projet d'intégration). Elles vous seront mentionnées lors des séances d'information du cours GIN 793.

D'autre part, si votre intention est d'abandonner un programme d'études, il faut le signifier par écrit ou ne s'inscrire à aucune activité pédagogique pendant seize (16) mois consécutifs (voir le Règlement des études (3.1.1.11) et la section [Interruption des études](#)), qui équivaut à un désistement implicite.

PRÉSENCE AUX COURS

Votre apport au groupe est important, puisque l'interaction entre les participants et l'enseignant enrichit les rencontres. Il est fortement recommandé d'assister à toutes les séances des cours. Certains enseignants peuvent appliquer une note de participation.

FORMATIONS À DISTANCE

Adobe Connect ([Guide de démarrage Adobe Connect](#)) est majoritairement utilisé pour les formations à distance. Pour accéder à d'autres informations importantes, veuillez visiter la section : <https://www.usherbrooke.ca/webconference/>. Vous devez prendre connaissance des informations avant la première séance du cours. Une séance d'essai est souvent planifiée par le professeur à cet égard. Nous vous invitons très fortement à y assister. Vous serez informé(e) si un autre outil ou plateforme est choisi (Teams).

NOTES DE COURS

Le plan de cours et les notes de cours sont disponibles dans le logiciel Moodle ([Moodle Aide pour l'étudiant](#)). Vous devez vous connecter en haut à droite à l'aide de votre CIP et mot de passe (voir [Guide de la 1re connexion à Moodle](#)). Si vous n'avez pas votre CIP, voir la section *Activation de votre adresse de courriel @usherbrooke.ca*.

L'enseignant vous donnera accès au Moodle de son cours environ 2 semaines avant le début de la session.

VOLUMES OBLIGATOIRES

La plupart des volumes obligatoires pourront être achetés en ligne. Des suggestions de sites d'achat seront régulièrement mises à jour sur le site du CDP Génie : [Étudiants volumes obligatoires](#).

RELEVÉ DE NOTES OFFICIEL

Veuillez consulter votre dossier étudiant en ligne pour connaître vos résultats, voir la section *Consultation des renseignements académiques et des informations financières*. Si vous souhaitez obtenir un relevé de notes officiel, vous devrez faire une demande et acquitter des frais, voir également la section *Facturation et émission de documents officiels*.

RÉVISION D'UNE NOTE FINALE

Une personne étudiante qui désire demander la révision de sa note finale doit le faire **au plus tard 20 jours ouvrables** après que la note confirmée par la faculté ou le centre universitaire de formation apparaisse au dossier.

Il est possible de se procurer le formulaire *Révision de la note finale* par courriel en écrivant à acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca. Ce formulaire explique également le processus de révision. Le document complété sera ensuite retourné par courriel en utilisant la même adresse. Il est à mentionner que **la décision rendue par le comité de révision est sans appel** et que si la note finale est maintenue, voire diminuée, l'étudiante ou l'étudiant devra déboursier des **frais de 20 \$**.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le Règlement des études de l'Université de Sherbrooke (4.5.1.5.) : [Révision d'une note](#).

MOYENNE CUMULATIVE MINIMALE AUX CYCLES SUPÉRIEURS



Le Règlement des études stipule également que **la moyenne cumulative minimale à maintenir dans un programme de deuxième cycle de type cours est de 2,7 sur 4,3**. Une mention d'exclusion sera inscrite à votre relevé de notes dès que votre moyenne cumulative n'atteindra pas 2,7 sur 4,3. Dans le cas d'une admission conditionnelle, cela pourrait effectivement se conclure par une exclusion. Sinon, vous recevrez un avis de probation et disposerez d'un certain nombre de trimestres pour rétablir votre moyenne cumulative.

REPRISES D'EXAMENS

Si vous prévoyez devoir absolument vous absenter d'un examen, d'un exercice évalué ou de manquer la date de remise d'un travail noté, en raison par exemple d'un problème de santé sérieux ou d'un déplacement à l'extérieur pour le travail, avisez-nous le plus tôt possible et **au plus tard 5 jours avant l'absence** en écrivant à acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca.

IMPORTANT : il ne suffit pas d'écrire un message à votre enseignant, il faut également informer le CDP Génie.

Dans le cas d'une absence motivée, après présentation de pièces justificatives (ex. : billet médical, confirmation de déplacement par l'employeur), une personne peut se voir accorder la possibilité de reprendre une évaluation durant la session en cours. Toutefois, en aucun temps, il ne sera accordé de reprendre l'évaluation après celui du groupe si l'autorisation n'a pas été demandée en respectant un délai minimal de **5 jours avant la tenue prévue de l'évaluation**. De plus, aucune reprise ne sera autorisée à cause d'un conflit d'horaire, voir à cet effet la section *Cheminement des études*.

RMQ : dans tous les cas, si une reprise d'évaluation est autorisée, vous devrez compléter une entente de non-divulgaration.

Un examen à livre ouvert peut être réalisé à distance à la date prévue de l'examen pour le groupe-cours, en respectant certaines conditions.

Toutes les reprises d'évaluation se tiennent normalement le jour, au Campus de Longueuil, **pendant les heures de bureau, soit entre 9h et 16h30**.

INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE ET PLAGIAT

L'Université de Sherbrooke souhaite susciter des comportements responsables et intègres chez les étudiants :

<https://www.usherbrooke.ca/etudiants/soutien-a-la-reussite/integrite-intellectuelle/>

En ce sens, le plagiat est considéré constituer un délit relatif aux études et la personne qui le commet ou tente de le commettre peut encourir une sanction disciplinaire. Le Règlement des études définit les différents statuts de cette personne dans le cadre de l'Université de Sherbrooke (9.1).

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Plusieurs services sont à votre disposition au campus de Longueuil : **réservation de locaux** pour des rencontres d'équipe, de l'équipement audiovisuel, etc. Consultez [Longueuil/services](#).

- **Soutien à la réussite** : vous pouvez accéder à ressources et outils qui vous aideront pour la réalisation de votre projet d'études : [soutien-a-la-reussite](#).
- **Santé et aide à la personne** : des services et ressources sont disponibles notamment si vous vivez des difficultés pouvant être liées à un conflit, du harcèlement psychologique, des violences à caractère sexuel ou de la discrimination [sante-et-aide-a-la-personne](#).
- **Logiciels gratuits** : pour obtenir gratuitement plusieurs logiciels, utilisez **L'OUTIL FOURNI PLUS HAUT** ou le lien suivant [SERVICES INFORMATIQUES LOGICIELS](#).

CHANGEMENT DE PROGRAMME

L'UdeS n'autorise pas de diplomation intermédiaire; c.-à-d. que si vous êtes admis à un programme de maîtrise, vous obtiendrez un diplôme de maîtrise lorsque vous aurez validé les 45 crédits requis. Il n'y a pas de délivrance de diplôme ou attestation correspondant à réussite de 15 crédits (microprogramme) ou 30 crédits (DESS) durant votre parcours jusqu'à l'obtention de votre maîtrise. Cependant en cours d'études, il est possible d'effectuer un changement de programme, voir les informations ci-dessous.

- **Modification pour un programme avec moins de crédits** ⬇

Si vous ne souhaitez ou ne pouvez plus poursuivre vos études dans le programme initial pour lequel vous avez été admis, il est possible de demander un changement de programme pour un cheminement comportant **moins de crédits afin d'obtenir le diplôme ou attestation correspondant**. En effet, le microprogramme de 2^e cycle en gestion de l'ingénierie de 15 crédits, le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de l'ingénierie de 30 crédits et la maîtrise en gestion de l'ingénierie de 45 crédits s'emboîtent l'un dans l'autre.

RMQ : Le changement de programme est sans frais lorsqu'il s'agit d'une modification à des fins de diplomation : vous devez avoir les crédits requis pour obtenir le diplôme/niveau inférieur souhaité au moment de la demande de changement.

Tout changement de programme ne concernant pas une diplomation, mais relevant d'une demande de votre initiative (pour convenance personnelle ou autre motif) engendra des frais de traitement de dossier (env. 98\$).

Ainsi, vous pourriez demander l'émission sans frais d'une attestation de microprogramme ou du diplôme de DESS, si avez complété le nombre de crédits attendus en fonction du nombre de cours requis dans le bloc des *Compétences essentielles* et des modules de spécialisation (à option). Toutefois, il nous faudra fermer votre programme d'études initial.

Par exemple, si vous étudiez dans le programme de maîtrise en gestion de l'ingénierie et que vous demandez le diplôme de DESS, il nous faudra fermer le dossier du programme de maîtrise et basculer votre admission au DESS pour diplomation. Par la suite, vous devrez attendre un certain délai avant de pouvoir redéposer une nouvelle demande d'admission pour poursuivre en maîtrise.

Si vous souhaitez modifier votre programme par un programme comportant moins de crédits, vous devez écrire à acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca pour en faire la demande.

- **Modification pour un programme avec plus de crédits** ⬆

À l'inverse, si vous souhaitez passer en cours de cheminement à un programme d'études comportant **davantage de crédits**, par exemple, de passer du microprogramme de 15 crédits au DESS de 30 crédits (ou du DESS vers la maîtrise), vous devrez d'abord écrire à acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca et compléter ensuite une demande d'admission, tout en acquittant les frais d'admission requis (env. 98\$). Car il faudra fermer l'ancien programme et ouvrir officiellement le nouveau programme.

Par ailleurs, vous devrez de plus vous inscrire à un cours dès la première session du changement, pour que votre dossier étudiant demeure actif. Il vous appartient donc de bien choisir la session pour laquelle vous souhaitez demander un changement de programme OU vous pouvez également attendre de diplômé de votre programme initial avant de faire une nouvelle demande pour un programme supérieur.

Enfin, si vous souhaitez passer d'un cheminement à temps partiel à celui du temps complet, il faut écrire à acad3-cdp.genie@usherbrooke.ca.



Pour obtenir votre diplôme ou attestation, **une moyenne minimale cumulative de 2,7 sur 4,3** est exigée aux programmes de 2^e cycle (voir la section *Moyenne minimale cumulative aux cycles supérieurs*)

INTERRUPTION DES ÉTUDES

Selon l'extrait suivant du Règlement des études (3.1.1.10), l'Université de Sherbrooke considère deux types d'interruption :

a) Avec autorisation

L'étudiante ou l'étudiant qui obtient une autorisation écrite de la faculté ou du centre universitaire de formation peut interrompre son programme d'études à temps partiel ou à temps complet pour une période n'excédant pas vingt-quatre (24) mois consécutifs, sans devoir déposer une nouvelle demande d'admission (ex. : congé parental, congé de maladie ou autre circonstance d'ordre personnel). Cette autorisation doit être cependant obtenue avant le début de l'interruption, à moins d'un motif accepté par la faculté ou le centre universitaire de formation.

Sur demande de la faculté ou du centre universitaire de formation, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir une preuve justifiant sa demande d'interruption.

b) Sans autorisation

L'étudiante ou l'étudiant qui interrompt ses études sans autorisation est **considéré comme s'étant désisté du programme d'études après seize (16) mois consécutifs sans inscription** à au moins une activité pédagogique. Elle ou il doit ensuite déposer une nouvelle demande d'admission.

c) Dans tous les cas d'interruption d'études

La personne peut reprendre le programme d'études au moment déterminé par la faculté ou le centre universitaire de formation, sous réserve que celui-ci soit toujours offert. Si le programme a été modifié, la personne doit satisfaire aux conditions et exigences en vigueur au moment de la reprise, à moins d'une autorisation de la faculté ou du centre universitaire de formation de reprendre le programme dans sa version précédente.

IMPORTANT : Vous devez compléter *un formulaire de demande d'autorisation d'interruption d'études* (à motiver) *ou d'abandon* si vous souhaitez vous en prévaloir – la période d'interruption autorisée n'entre pas dans le calcul du décompte pour la réalisation maximale des études (voir la section *Durée des études*). Contactez le CDP Génie pour en apprendre plus et pour obtenir le formulaire.
N.B : Des frais de dossier sont exigés pour toute nouvelle admission/réintégration à un programme après une interruption ou un désistement

AVANT-PROJET ET PROJET D'INTÉGRATION

Pour la réalisation des activités en lien avec le projet d'intégration (bloc *Intégration des compétences acquises* :

Activité	Cours préalables ou prérequis
GIN 791	Préalable GIN 793
GIN 792	Préalable GIN 793 et INS 725
GIN 793 *	Préalables les 7 cours du bloc de compétences essentielles : GIN 723, FEC 772, GIN 702, GIN 706, GIN 771 (DRT 831), GIN 781, GRH 771 et avoir complété au moins 27 crédits du programme de maîtrise en gestion de l'ingénierie
GIN 798	concomitant GIN 791 ou GIN 792

* **Nous vous suggérons fortement d'assister aux séances d'information concernant le projet d'intégration au moins une année avant de vous inscrire au cours GIN 793.** Cela vous permettra de vous familiariser avec les caractéristiques et modalités du projet. Les instructions pour assister aux deux séances d'information GIN 793 seront indiquées dans l'horaire de chaque session où l'activité est programmée (cours GIN 793 dans la section « Remarques »).

COURS PRÉALABLES ET PRÉREQUIS

Tous les cours offerts dans les programmes de 2e cycle du CDP Génie requièrent **un grade de 1^{er} cycle en ingénierie (baccalauréat en génie ou équivalent)** pour obtenir le diplôme visé.

Certains cours nécessitent des cours préalables ou des prérequis, par exemple, lorsqu'ils sont offerts à la carte à des professionnels en exercice issus d'autres disciplines (notamment dans le cadre du parcours libre) ou en option à des étudiants finissants de la faculté de génie à Sherbrooke (45N). Voici un aperçu des exigences particulières :

Activité	Cours préalables ou prérequis
DRT 831	GIN 771
FEC 772	Grade de 1 ^{er} cycle universitaire Pour les étudiants du 45N : au moins 60 crédits complétés dans un programme de 1 ^{er} cycle en génie
GIN 702	Au moins 60 crédits complétés dans un programme de 1 ^{er} cycle en génie
GIN 707	GIN 706
GIN 708	Au moins 60 crédits complétés dans un programme de 1 ^{er} cycle en génie
GIN 709	GIN 708
GIN 719	Au moins 60 crédits complétés dans un programme de 1 ^{er} cycle en génie
GIN 724	GIN 723 ou cours universitaire de 3 crédits en gestion de projet
GIN 726	FEC 772 et GIN 723
GIN 728	GIN 723 ou cours universitaire de 3 crédits en gestion de projet
GIN 729	GIN 723 ou cours universitaire de 3 crédits en gestion de projet
GIN 735	Au moins 60 crédits complétés dans un programme de 1 ^{er} cycle en génie
GIN 736	GIN 728 fortement suggéré ou cours universitaire de 3 crédits en gestion de projet
GIN 737	GIN 723 ou cours universitaire de 3 crédits en gestion de projet
GIN 739	GIN 723 ou cours universitaire de 3 crédits en gestion de projet
GIN 751	Grade de 1 ^{er} cycle universitaire Pour les étudiants du 45N : au moins 60 crédits complétés dans un programme de 1 ^{er} cycle en génie
GIN 752	GIN 751 ou équivalent
GIN 772	Au moins 60 crédits complétés dans un programme de 1 ^{er} cycle en génie
GIN 781	Au moins 60 crédits complétés dans un programme de 1 ^{er} cycle en génie
GIN 784	Préalable GIN 706
GIM 801	Grade de 1 ^{er} cycle universitaire
GIM 802	Préalable GIM 801
GIM 803	Préalable GIM 801
GIM 804	Préalable GIM 801
MDI 721	Grade de 1 ^{er} cycle universitaire
MDI 722	Grade de 1 ^{er} cycle universitaire
MDI 723	Grade de 1 ^{er} cycle universitaire
MDI 724	Grade de 1 ^{er} cycle universitaire